

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
12/08/2020

Dossier complet le :  
28/09/2020

N° d'enregistrement :  
2020-4847

### 1. Intitulé du projet

Démolition de serres pour en construire de nouvelles (serre maraîchère) de surface identique, et extension de locaux professionnels sur la commune de St Philbert de Grand Lieu.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA Les 3 moulins

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VINET Jean-François, co-gérant

RCS / SIRET

3 1 5 | 5 8 9 | 5 0 7 | 0 0 0 1 3

Forme juridique

SCEA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 a	Déconstruction reconstruction de serres de surface identique 1.56 ha Terrain d'assiette 114509m <sup>2</sup>  Démolition partielle de locaux professionnel et construction de locaux d'une surface plancher de 1431 m <sup>2</sup> Surface plancher totale (serre+locaux) = 1.7 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCEA les 3 Moulins souhaite déconstruire et reconstruire à l'identique un bloc de serres existants destiné exclusivement à la culture maraîchère. Le site se trouve au nord-est de la commune de St Philbert de Grand Lieu. La superficie de la serre est de 1.56ha.

Le projet sera composé de 29 chapelles de 135m apposées les unes à cotés des autres. Les chapelles d'une largeur de 4 m, (actuellement 36 chapelle de 3.2m de large) présenteront une hauteur au faîtage de 7.09m (4.2m actuellement). Les matériaux utilisés seront le verre blanc, l'acier galvanisé et l'aluminium de teinte naturelle. Aucune modification ne sera effectuée en ce qui concerne la végétation, les bâtiments existants ou les aménagements en limite parcellaire. L'accès au terrain depuis la RD117A au nord restera inchangé. La gestion des eaux pluviales sera identique à celles des serres démolies : les eaux rejoignent un plan d'eau, déclaré, existant au sud.

Parallèlement à ce projet de serre, la SCEA a un projet d'extension de locaux professionnels. Ce projet comprend la démolition de 123 m<sup>2</sup> (emprise au sol et 425m<sup>2</sup> de surface plancher) de bâti existant et la création d'une surface plancher de 1341m<sup>2</sup>, soit une surface plancher supplémentaire par rapport à l'existant de 1006m<sup>2</sup>. Il ne crée pas de nouvelle surface imperméabilisée.

## **4.2 Objectifs du projet**

Il s'agit d'un projet de modernisation de serre ayant pour objectif la réduction des consommations énergétiques, l'amélioration des conditions de travail et une élévation du potentiel économique des installations:

- Economie d'énergie : la nouvelle serre sera plus étanche et plus haute que la serre existante, et équipé d'un écran thermique ce qui permettra un meilleur contrôle du climat de la serre et donc des économies d'énergie;
- La nouvelle serre sera plus lumineuse, il y aura donc plus d'activité photosynthétique des plantes permettant un accroissement des rendements;
- Serre équipée d'un écran d'ombrage qui permet des économie d'eau (moins de transpiration des plantes) et le non recours au blanchiment;
- La meilleure gestion du climat permettra d'améliorer les conditions de travail.

Concernant les locaux professionnel, le projet est le fruit d'une réorganisation des méthodes de travail et ne constitue pas une augmentation des effectifs et des risques lié, mais contribue à une marche en avant de l'entreprise.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Démolition de la serre existante, environ 3 semaines. La majorité des matériaux seront recyclés, le reste sera évacué en décharge, dans les filières adaptées.

Les travaux de construction s'étend sur 5 mois :

- Implantation et scellement des poteaux de structures;
- Montage des structures métalliques (poteaux, arceaux, renforts);
- Couverture par les panneaux de verre;
- Mise en place des évacuations d'eaux pluviales (gouttières, collecteurs, raccordement au plan d'eau)
- Installation des équipement d'irrigation

Pour les locaux :

- Démolition partielle des locaux
- Construction des nouveaux locaux et aménagement des quais de livraison

Le projet d'extension de locaux professionnel, ne crée pas de nouvelle surface imperméabilisée : les aménagements sont réalisés sur des surfaces actuellement en enrobé ou bâti. La collecte et la gestion des eaux pluviales n'est pas modifiée par rapport à l'existant.

Le plan d'eau, collectant les eaux pluviales de la serre, ne sera pas modifié. Ce plan d'eau est déclaré au titre de la loi sur l'eau.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet n'entraîne aucune modification de culture : culture maraîchère.

Les eaux pluviales engendrées par le projet seront gérées à l'identique des serres démolies. Le projet n'engendre pas de modification puisque la surface de la serre en projet est identique à la surface de la serre démolie.

L'extension des locaux professionnels est lié à une réorganisation des méthodes de travail et n'engendre pas d'augmentation d'effectif.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire, incluant démolition (pour les serres : en cours, pour les locaux joint en annexe)

Loi sur l'eau : porter à connaissance

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'emprise des serres existantes à démolir	1.56 ha
Surface d'emprise des serres à construire	1.56 ha
Nombre de chapelles	29 chapelles
Largeur des chapelles / Longueur	4 m / 135m
Hauteur au faîtage / Hauteur égout	7.09 m / 6.3 m
Terrain d'assiette	114509m <sup>2</sup>
Surface plancher locaux professionnels	1431 m <sup>2</sup>
Surface plancher nouvellement créée	1006m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit La Brosse Tenaud  
44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 34 ' 52 " 11 Lat. 47 ° 03 ' 38 " 00

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Destruction reconstruction d'une autre serre (projet de rénovation)  
autorisée en novembre 2016

Permis de construire de mars 2017

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département a établi un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les routes départementales. La RD117 est concernée. Le projet est situé en dehors des secteurs affectés par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le recensement communal n'identifie pas de zone humide sur le site en projet. Le projet n'est pas non plus concerné par la carte des zones humides probables de Loire Atlantique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée par un PPRN. Commune non concernée par un PPRT.  La commune est concernée par l'atlas des zone inondable affluents Lac de Grand Lieu. Le site en projet ne se situe pas en lit majeur.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZPS et la ZSC Lac de Grand Lieu (FR5210008 et FR5200625) situés respectivement à 5.3 km et 4.9 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé lac de Grand Lieu se situe à 4.5km du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà irrigué, le projet n'engendrera pas de nouveau prélèvement. L'eau d'irrigation est recyclée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est occupé par une serre qui sera démolie, puis reconstruite sur la même surface. Pour les locaux professionnels, l'extension s'étend sur une déjà aménagée (bâti et voirie).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne aucune modification d'emprise pour la serre, les locaux s'étendent sur une zone aménagée (bâti et voirie), ni aucune modification dans la vocation et les usages du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une déconstruction reconstruction de serre, sans extension : surface d'emprise identique. L'extension des locaux professionnels est lié à une réorganisation des méthodes de travail et ne constitue pas une augmentation des effectifs et des risques liés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles en projet ont une vocation agricole et conservent cette vocation.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le transport de marchandises dangereuse. Le projet peut être concerné par ce risque extérieur à l'exploitation du fait de son emplacement : axe routier proche du site (environ 300 m).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est en zone de sismicité : 3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation de véhicules, liée à l'activité de maraîchage : engins agricoles, véhicules de livraison. Cet aspect est préexistant. L'impact ne sera pas amplifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier. Ce sont des nuisances temporaires. Les périodes de fonctionnement s'échelonneront le jour. Les réglementations sonores seront respectées. En phase d'exploitation : impact lié aux engins agricoles et expédition de la production. Impact préexistant, qui ne sera pas amplifié.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les serres ne seront pas éclairées.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>CO2 à partir de la chaufferie (déclarée). Les serres sont actuellement chauffées par une chaudière biomasse, une cogénération et du gaz en complément. Cela représente environ 300 kWh/m2/an.</p> <p>Incidence positive du projet qui devrait permettre une réduction de 30% de la consommation (installation d'écran thermique).</p> <p>L'entreprise est normée ISO 50001 et LEAF</p> <p>Les locaux professionnels répondent à la réglementation thermique en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera la même qu'actuellement et les eaux seront collectées et dirigées, comme actuellement, vers un plan d'eau. Le projet n'engendre aucune modification liée à la collecte et régulation des eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux d'irrigation sont recyclées</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier produira des déchets qui seront éliminés suivant leur classement : déchet inerte, déchet inerte banal et déchet dangereux.</p> <p>Les cultures se font sur substrat de fibre de bois qui est composté en fin de campagne.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles conservent leur vocation de production agricole. Le projet assurera la poursuite de l'activité telle qu'elle existe aujourd'hui.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Serres plus étanches et dotées d'écran thermique permettant des économie d'énergie.

Serres équipées d'écran d'ombrage limitant la transpiration des plantes et permettant ainsi des économies d'eau.

Pour les locaux professionnels, la construction sera réalisée en harmonie avec la composition environnante du secteur afin de respecter la trame dominante des bâtiments avoisinants.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet correspond à une déconstruction de serres (construite en 1988/1989) puis reconstruction sur la même emprise et l'extension de locaux sur une zone aménagée. La nouvelle serre présentera la même surface, les chapelles seront un peu plus larges et plus hautes (7.09m au faîtage contre 4.2m actuellement). Au vu des usages actuel du site (serre), la nature et l'usage du sol reste inchangé, de l'absence de zone d'intérêt environnemental sur le site et à proximité immédiate, de l'absence d'impact quant à la gestion des eaux pluviales (gérées comme actuellement, collecte dans un plan d'eau), du fait que le projet engendrera une diminution des consommations énergétiques (serre plus étanche), et des économies d'eau (écran d'ombrage et recyclage des eaux d'irrigation) que le projet s'insère dans contexte paysager agricole, que le permis de construire est en cours, que les nuisances sonores seront principalement du à la phase travaux, une évaluation environnementale ne parait donc pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Permis de construire des locaux professionnels

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

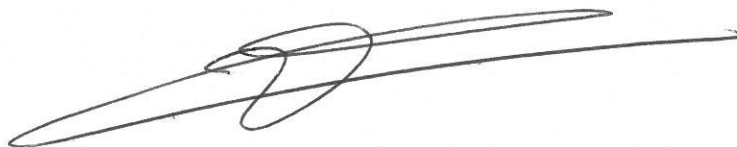


Fait à

Saint Philbert de Grand Lieu

le, 24/09/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus